

Ce que fait la MRC du Granit pour nos lacs et cours d'eau

«Quand l'homme n'aura plus de place pour la nature, peut-être la nature n'aura t-elle plus de place pour l'homme» (Stefan Edberg)

Rémi Morin
Coordonnateur à la
gestion des cours d'eau

Présentation

- **Principaux mandats et services**
 - Poste à temps plein aux cours d'eau
 - Écoulement des eaux
 - Support aux inspecteurs municipaux
 - Support aux associations riveraines
 - Fonds bassin versant (modification de certains critères)
- **Projets passés et suivis**
 - Projet de caractérisation des cours d'eau
 - Projet de caractérisation des bandes riveraines
 - Programme PAPA 3.0 et suivi des installations septiques
- **Règlementation de la MRC et des municipalités**
 - RCI 2008-14
 - Projet de normes municipales sur la protection des cours d'eau
- **Projets à venir**
 - Politique sur les bonnes pratiques en voirie municipale
 - Formation des ouvriers de voirie
 - Campagne de sensibilisation des producteurs agricoles et forestiers



Principaux mandats et services



Principaux mandats et services

Poste à temps plein aux cours d'eau

- Division du département d'environnement depuis juillet 2016
 - Coordonnateur à la gestion des cours d'eau
 - Coordonnateur à la gestion des matières résiduelles
 - Abolition du poste d'inspecteur adjoint aux cours d'eau

Principaux mandats et services

Écoulement des eaux

Loi sur les compétences municipales art 105.

Toute municipalité régionale de comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens

Principaux mandats et services

Support aux inspecteurs municipaux

Support pour l'application des règlements en lien avec l'eau

- Statut de cours d'eau
- Aide pour les premières demandes de permis
- Support pour les cas d'infractions
- Sensibilisation
- Suivi des dossiers

Principaux mandats et services

Support aux inspecteurs municipaux

Exemple : Nouveaux chemins forestiers



Principaux mandats et services

Support aux inspecteurs municipaux

Exemple : Construction résidentielle avec puit



Principaux mandats et services

Support aux inspecteurs municipaux

Exemple : Construction résidentielle impacts du puit



Principaux mandats et services

Support aux inspecteurs municipaux

Exemple : Construction résidentielle (après nettoyage)



Principaux mandats et services

Support aux inspecteurs municipaux

Exemple : Remise en état d'un cours d'eau



Principaux mandats et services

Support aux inspecteurs municipaux

Exemple : Remblai d'un milieu humide riverain



Principaux mandats et services

Support aux inspecteurs municipaux

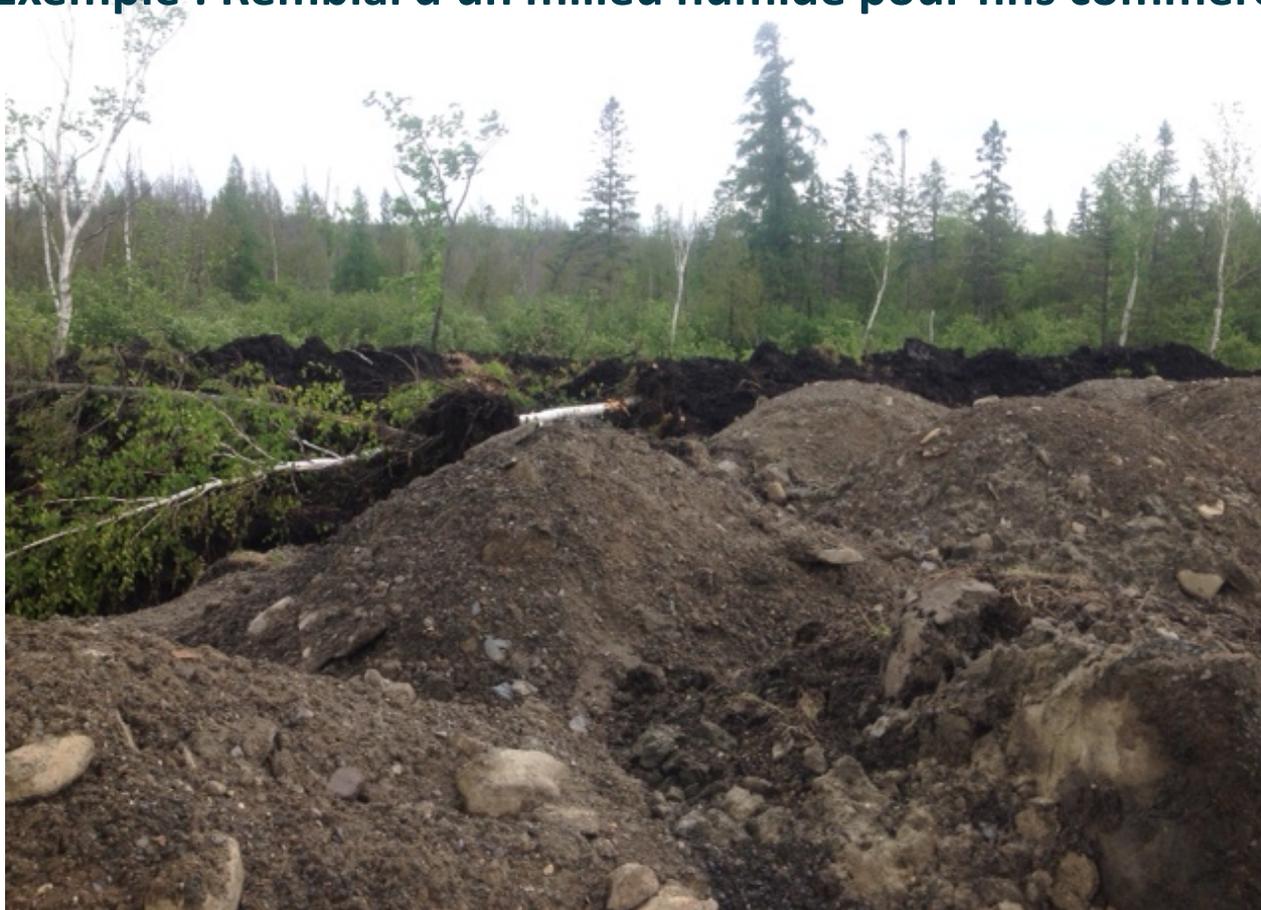
- Exemple : Étang creusé en milieu humide avec détournement de cours d'eau



Principaux mandats et services

Support aux inspecteurs municipaux

Exemple : Remblai d'un milieu humide pour fins commerciales



Principaux mandats et service

Support aux associations riveraines

- Support au démarrage de nouvelles associations riveraines
- Participation aux AGA et certaines rencontres du CA
- Services-conseils
- Liens avec la municipalité locale
- Gestion de projets
- Formation et accompagnement de stagiaires
- Journée des associations riveraines
- Site Internet (à venir)

Principaux mandats et service

Fonds bassin versant (modification de certains critères)

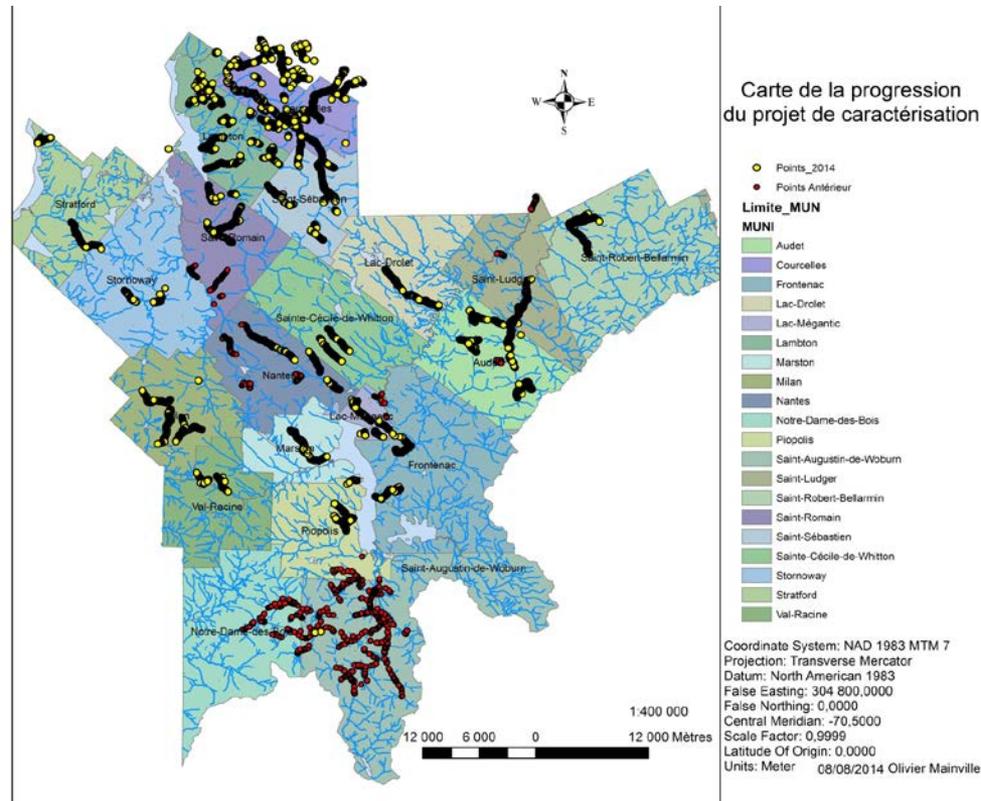
- Enveloppe de 25 000 \$ réservée
- Sélection des projets selon la note obtenue à l'aide de la grille d'analyse
 - Les 5 meilleurs projets reçoivent la somme demandée
 - Le 6^e projet obtient ce qu'il reste
- **Le CCE étudiera les propositions de modifications suivantes pour 2019 :**
 - Exclusion des suivis réguliers de la qualité de l'eau pour le volet « Étude »
 - Pas plus de 2 projets par municipalités
 - Exclusion des travaux de voirie municipale

Projets passés et suivis



Projets passés et suivis

Projet de caractérisation des cours d'eau



Projets passés et suivis

Projet de caractérisation des cours d'eau

Quelques statistiques pour les cours d'eau

- 421 / 3 352 km de cours d'eau (13 %)
- Observations = 7 530
- 13 stagiaires ont participé depuis 2012
- Infractions décelées = environ 500
- Obstructions en cours d'eau = 472
- Activités de castors = 66
- Détournements = 50
- Foyers d'érosions importantes (+ de 10 m) = 578
- Traverses en mauvais état = 81

Projets passés et suivis

Projet de caractérisation des cours d'eau

Suivis pour les cours d'eau

- Environ 75 demandes d'interventions correctives
- Suivi des obstructions et barrages de castors menaçants
- Rencontres d'information et de sensibilisation des élus (2015) à refaire éventuellement
- À cela s'ajoute les demandes prioritaires ponctuelles (infractions, nouvelles obstructions, etc.)

Projets passés et suivis

Projet de caractérisation des cours d'eau

Exemple : Érosion des berges



Projets passés et suivis

Projet de caractérisation des cours d'eau

Exemple : Drainage forestier



Projets passés et suivis

Projet de caractérisation des cours d'eau

Exemple : Voirie forestière



Projets passés et suivis

Projet de caractérisation des cours d'eau

Exemple : Voirie forestière



Projets passés et suivis

Projet de caractérisation des cours d'eau

Exemple : Chemin de débardage en bande riveraine



Projets passés et suivis

Projet de caractérisation des bandes riveraines

Bilan

- Complété depuis 2015
- Suivi des cotes C en 2015 et 2016
- Aucun suivi en 2017, ni prévu pour 2018
- À reprendre pour 2019 ou 2020

Caractérisation des bandes riveraines : bilan 2016

Lac	A	B	C	Total	% A
Araignées	12	4	0	16	75%
Aylmer	200	175	27	402	50%
Elgin	133	84	5	222	60%
Équerre	27	0	0	27	100%
Grand lac St-François (Lambton)	420	8	2	430	98%
Grand lac St-François (St-Romain)	62	40	7	109	57%
Héronnière	67	3	0	70	96%
Drolet	42	12	1	55	76%
McKenzie (Marston)	7	0	0	7	100%
McKenzie (Nantes)	9	2	0	11	82%
Mégantic (Frontenac)	104	72	3	179	58%
Mégantic (Lac-Mégantic)	?	?	?	150	95%
Mégantic (Marston)	76	43	0	119	64%
Mégantic (Piopolis)	74	63	4	142	52%
Orignal	29	4	1	34	85%
Petit lac Lambton	123	0	1	124	99%
Rat musqué	22	10	0	32	69%
Rivière Chaudière	11	4	0	15	73%
Rivière Samson	13	14	3	30	43%
Ruel	6	10	0	16	38%
Thor	46	5	0	51	90%
Trois Milles	56	35	0	91	62%
Whitton	13	6	0	19	68%
Total	1552	594	54	2351	
%	66%	25%	2%	100%	73%

Projets passés et suivis

Programme PAPA 3.0 et suivi des installations septiques

Bilan

- Suivi du programme PAPA (2009-2011)
- Mise à jour en 2014
- Beaucoup de travail réalisé par l'inspectrice adjointe en 2016
 - Visites sur le terrain = 177
 - Suivi par téléphone ou validation de permis = 160
- Collaboration avec l'entrepreneur pour les vidanges de fosses
- Formation pour accompagner les inspecteurs (été 2017)
- Utilisation d'un appareil fumigène (été 2018)
- Tarière et échantillonnage de l'eau souterraine

Règlementation de la MRC et des municipalités



Règlementation MRC et municipalités

RCI 2008-14

- Normes très sévères adoptées en 2008 et révisées en 2011
- Demande d'assouplissement en 2012 par le conseil des maires
- Harmonisation souhaitée pour tous les acteurs
- L'UPA nous interpelle pour exclure les règles des secteurs agricoles et forestiers
- Le RCI est jugé en partie ultras vires de nos pouvoirs de MRC
- Exclusion des normes sur le contrôle de l'érosion et sur les engrais et pesticides
- Exclusion des règles agricoles et forestières
- Le RCI 2008-14 modifié est en vigueur en janvier 2018

Règlementation MRC et municipalités

RCI 2008-14 (suite)

- Proposition aux municipalités de normes sur la protection des plans d'eau
- Proposition par le Syndicat des producteurs de bois d'un règlement harmonisé sur la protection du couvert forestier, avec normes pour contrer l'érosion des chemins forestiers
- Proposition par l'UPA d'une campagne de sensibilisation conjointe avec la MRC et autres partenaires

Règlementation MRC et municipalités

Projet de normes municipales sur la protection des cours d'eau

- Intégration des normes retirées du RCI dans les règlements de zonage des municipalités
 - Engrais et pesticides
 - Contrôle de l'érosion
 - Plantes exotiques envahissantes
- Avantages :
 - Aucun doute sur la légalité
 - Choix de la sévérité des normes par les municipalités
 - Adaptable au contexte (ex. : Villégiature)
- Désavantages :
 - Disparité des normes sur le territoire
 - Complexité pour les intervenants du milieu

Règlementation MRC et municipalités

Projet de normes municipales sur la protection des cours d'eau

- Le modèle proposé par la MRC exclut les activités agricoles et forestières
- Sur demande, 3 options sont proposées pour les activités agricoles et forestières
 1. Exclusion totale
 2. Inclusion presque totale
 3. Inclusion partielle
- Normes de contrôle de l'érosion à trois niveaux
 1. Disposition générale
 2. Travaux nécessitant un permis
 3. Travaux nécessitant un plan de contrôle de l'érosion

Règlementation MRC et municipalités

Projet de normes municipales sur la protection des cours d'eau

- Engrais et pesticides
 - S'appuie sur le modèle de la FIHOQ
 - Applicable sur tout le territoire
 - Touche uniquement les pelouses
 - Présente des alternatives non polluantes
 - Applicable aux entrepreneurs
 - Un outil de sensibilisation

Règlementation MRC et municipalités

Projet de normes municipales sur la protection des cours d'eau

- Le contrôle de l'érosion

Dispositions générales

- Obligation de prendre les mesures nécessaires pour éviter que des sédiments atteignent une surface d'eau lors de travaux
- Même obligation pour les travaux passés
- Inclut les ornières
- Exclut les sédiments fins

Règlementation MRC et municipalités

Projet de normes municipales sur la protection des cours d'eau

- Le contrôle de l'érosion

Travaux encadrés par un permis

- Surface de 250 mètres carrés ou plus
- Chemin d'accès
- Étang
- Réalisation, réparation, entretien et nettoyage de réseaux de drainage et de fossés

Règlementation MRC et municipalités

Projet de normes municipales sur la protection des cours d'eau

- Le contrôle de l'érosion

Travaux encadrés par un plan de contrôle de l'érosion

- Plus de 250 mètres carrés avec pente de plus de 25 %
- Établissement et prolongement de tout chemin d'accès ou de fossé sur une distance de 200 mètres et plus, et lorsqu'une pente de 25 % et plus est présente à un endroit donné sur le lieu des travaux
- Développement résidentiel de plus de 3 immeubles
- Remaniement de sol affectant une surface de 2 hectares ou plus

Règlementation MRC et municipalités

Projet de normes municipales sur la protection des cours d'eau

- Les espèces exotiques envahissantes

Le but de la présente section est de réduire la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la municipalité, notamment dans les cours d'eau, les lacs et les milieux humides.

Dispositions générales

Il est interdit de planter, cultiver, élever, maintenir ou favoriser la croissance ou la propagation d'une espèce exotique envahissante reconnue comme tel par le Gouvernement du Québec, dont notamment celles identifiées au projet sentinelle du MDDELCC.

Règlementation MRC et municipalités

Projet de normes municipales sur la protection des cours d'eau

Bilan

- 10 municipalités / 20 ont étudié le projet de règlement avant les élections de novembre 2017
- Les municipalités qui souhaitaient adopter le règlement avant les élections n'ont pas pu le faire
- Deux municipalités ont repris le dossier à ce jour

Projets à venir



Projets à venir

Projet de Politique sur les bonnes pratiques en voirie municipale



- Projet à présenter aux élus
- Engagement moral des municipalités à respecter quelques règles simples en voirie municipale
- Programme de formation et de suivi obligatoire pour les ouvriers de voirie
- Programme de certification et de sensibilisation des opérateurs

Projets à venir

Projet de Politique sur les bonnes pratiques en voirie municipale

Quelques règles simples pour la voirie municipale

1. Entretien des fossés

- Tiers inférieur lorsque possible
- Bassins de sédimentation à l'embouchure des fossés nouvellement entretenus avant que l'eau se jette dans un plan d'eau
- Revégétalisation pour les travaux se situant à l'intérieur des 500 premiers mètres en amont hydraulique d'un plan d'eau et lorsque la pente du fossé dépasse 10 %
- Pente des talus d'au minimum 1 dans 1

Projets à venir

Projet de Politique sur les bonnes pratiques en voirie municipale

Quelques règles simples pour la voirie municipale

2. Installation et réparation des ponceaux

- Barrière à sédiments temporaire tout juste en aval des travaux (membrane filtrante ou ballot de paille)
- Dimensionnement suffisant
- Dépassement des extrémités du ponceau
- Stabilisation adéquate des extrémités du ponceau
- Alignement du ponceau au centre du cours d'eau
- Hauteur du remblai sur le ponceau suffisante
- Enfouissement du ponceau d'au moins 10 % de son diamètre dans le lit du cours d'eau

Projets à venir

Projet de Politique sur les bonnes pratiques en voirie municipale

Quelques règles simples pour la voirie municipale

3. Établissement, prolongement et réfection de chemins
 - Planification du tracé du chemin et une localisation des ponceaux
 - Configuration adéquate des fossés et des surfaces de roulement
 - Déviation de l'eau des fossés si requise
 - Aménagement de bassin de sédimentation et de seuils dans les fossés si requis

Projets à venir

Formation des ouvriers de voirie

- Préparation d'une formation pour la fin de l'été 2018
- Le besoin est définitivement présent
- Formation de groupe ou individuelle au besoin
- Utilisation des travaux exemplaires (ou à éviter) pour les formations
- Services-conseils avant, durant ou après travaux
- Valorisation et partage des bons coups

Questions, commentaires, angoisses ?

